OP SYNDIC
Moutstraat, 88
9000 GENT
Tél. : 09 395 42 42
Numéro BCE : 0841.885.269
N° I.P.I. : 508 230

GENT, le 04 octobre 2021

VME THE HAGUE-MAASTRICHT-AMSTERDAM-NICE (BELV) (N. Entr. : BE0846.814.255)
Rue Belliard, 176,162,168
1040 Etterbeek
Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 02 Septembre 2021

Suivant la liste de présences signée, l'Assemblée compte :

Copropriétaires **présents**	51	sur 89	57.30 %	5496.00
Copropriétaires **représentés**	0	sur 89	0.00 %	0.00
Copropriétaires **absents**	38	sur 89	42.70 %	4504.00
Totaux	**89**	**sur 89**	**100.00 %**	**10000.000**
AG valide en participants		**51**	57.30 %	
AG valide en quotités		**5496.00**	54.96 %	

Le 02 Septembre 2021, les copropriétaires de l'immeuble ont remis leur bulletin de vote suite à la convocation de l'assemblée générale écrite envoyée par le syndic à tous les copropriétaires.

Il a été dressé une feuille de présence suite aux différents bulletins de vote reçus par mail et par courrier.

Il en résulte que le syndic a récolté 51 bulletins de vote sur 89 correspondant à 5.496 quotités sur 10.000 au total.

Le double quorum étant atteint, l'Assemblée Générale est valablement constituée.

1. Accord pour le placement d'une cogénération dans le local chaufferie via un tiers investisseur (0€ de dépenses pour la copropriété).

La majorité requise étant atteinte,

L'Assemblée Générale de l'ACP Belview The Hagues - Maastricht - Amsterdam - Nice donne accord pour le placement d'une cogénération dans le local chaufferie via un tiers investisseur.

1. Accord pour le placement d'une cogénération dans le local chaufferie via un tiers investisseur (0€ de dépenses pour la copropriété).	Oui	5 093.00	100.00 %	**Majorité des 2/3**
	Non	0.00	0.00 %	**La résolution est acceptée**.
	Voix exprimées	**5 093.00**	-	
	Abstention / Absents	4 907.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

2. Mandat aux membres du Conseil de Copropriété pour choisir la société qui va venir poser l'installation de cogénération et contresigner l'offre et finalement le contrat de cette société.

La majorité requise étant atteinte,

L'Assemblée Générale de l'ACP Belview The Hagues - Maastricht - Amsterdam - Nice donne mandat aux membres du Conseil de Copropriété pour choisirla société qui va venir poser l'installation de cogénération et contresigner l'offre et finalement le contrat de cette société.

2. Mandat aux membres du Conseil de Copropriété pour choisir la société qui va venir poser l'installation de cogénération et contresigner l'offre et finalement le contrat de cette société.	Oui	5 249.00	100.00 %	**Majorité des 2/3**
	Non	0.00	0.00 %	**La résolution est acceptée**.
	Voix exprimées	**5 249.00**	-	
	Abstention / Absents	4 751.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

Secrétaire de l'Assemblée Générale : Ruslan Vyborov